

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023-18**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 00  
Votants : 11

L'an deux mil vingt trois  
Le 07 Septembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 01 septembre 2023

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Dominique FLACHER, Annie PIGNEDE, Laure-Paola GUIVIER,

Absents : Jean-Michel PIDOLOT, David ORJOLLET, Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

**OBJET : CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient alors au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne et suite à obtention d'un examen par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère en date du 13 juillet 2023.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'adopter la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste de rédacteur principal 2ème classe à compter du 15 septembre 2023.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché